



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# UN ACCORD MAJEUR ! DONT ON NE VERRA PAS LA COULEUR.

C'est déplorable mais le plan stratégique 2013/2020  
**n'aura pas de volet social !**

*Voici les mesures et les engagements phares contenus dans  
l'accord qui ne seront pas mis en œuvre :*

La Poste excluait de recourir à tout dispositif collectif de départs contraints pendant la durée de l'accord (5 ans).

*Commentaire CFDT : " Eh bien désormais La Poste peut envisager de recourir à des départs contraints (PSE)".*

La création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'un Complément de Rémunération en remplacement du Complément Poste pour les personnels des classes I à III. L'augmentation annuelle devait être de :

125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II et 200€ pour la classe III.

*Commentaire CFDT : "Rapprochez-vous d'un militant CFDT ou rendez-vous sur le site : [www.laposte.cfdt3c.fr](http://www.laposte.cfdt3c.fr) pour consulter le projet d'accord et connaître la valeur annuelle brute correspondant à votre niveau de fonction. Le manque à gagner est plus que notable "*

Les mesures spécifiques Complément de Rémunération sur la paie d'octobre 2014 : 125€ pour la classe I, 150€ pour la classe II, 200€ pour la classe III (+ 300€ pour les III-3).

*Commentaire CFDT : "Ces mesures auraient dû s'appliquer aussi aux fonctionnaires par différence entre leur Complément Poste et le nouveau Complément de Rémunération".*

La revalorisation et la prolongation des grilles de rémunération des fonctionnaires de classes I, II et le III-1.

*Commentaire CFDT : "Cette mesure, qui ne sera donc pas appliquée, représentait une vraie bouffée d'oxygène pour les fonctionnaires. 37020 agents des classes I et II et le III-1, étaient concernés (y compris les fonctionnaires reclassés).*

*Exemples : Un APN2 ou AEXSG au dernier échelon aurait pu gagner 2556€ en valeur annuelle. Pour un ATG1 au dernier échelon 2000€.*

*Tous les agents de la catégorie C (APN1, APN2, PRE, AEXDA, AEXSG) perdent les 5 points négociés...soit un manque à gagner par an de 278€.*

*Tout cela sans compter les effets sur le calcul des retraites".*

L'accès facilité à l'indice 1015 pour les groupes A.

*Commentaire CFDT : "Tellement attendu...les Cadres Supérieurs apprécieront l'attitude des non signataires à sa juste valeur" .*

**TRACT  
N°2**

La création d'une prime de mobilité fonctionnelle choisie pour les classes I à III (entre 250 et 1000€).

*Commentaire CFDT : "Depuis le temps que la CFDT revendiquait ce type d'accompagnement, c'est crispant !".*

La réévaluation des indemnités de mobilité géographique et fonctionnelle en cas de réorganisation (BRH 9 et 10).

*Commentaire CFDT : "Là encore, la CFDT se bat depuis des années pour que ces BRH soient réactualisés...cela ne sera pas le cas".*

Une prime pour le passage à temps partiel à 50%.

*Commentaire CFDT : "Cette prime représentait une augmentation d'environ 12.5% du salaire...ce n'était pas vraiment une "bricole", comme on a pu l'entendre".*

La création d'une prime individuelle de qualification : 800€ pour la classe I, 1000€ pour la classe II, 1300€ pour la classe III et 1600€ pour les postiers du groupe A.

*Commentaire CFDT : "Cette prime devait encourager les postiers engagés dans un parcours qualifiant donnant lieu à une certification interne...dommage !".*

L'extension de la liste des fonctions exposées à la pénibilité.

*Commentaire CFDT : "Les chefs d'équipes Courrier et les cadres travaillant de nuit en seront donc encore écartés... c'est affligeant".*

L'octroi de 3 à 5 jours de congés/an supplémentaires pour les postiers de 55 ans exposés à la pénibilité.

*Commentaire CFDT : "C'était une réelle avancée sur un dossier que la CFDT porte depuis des années. Ils les auraient bien mérités".*

Le droit à au moins 3 semaines de congés consécutives durant la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

*Commentaire CFDT : "Le droit à congés restera l'une des revendications archi prioritaire de la CFDT".*

Etc

*Commentaire CFDT : " ...".*

*Il est évidemment hors de question de rester sur ce triste constat. La CFDT ne laissera pas La Poste décider seule de l'avenir des postier-e-s. La CFDT va exiger de La Poste un nouvel agenda social.*

**Du 1<sup>ER</sup> au 4 décembre 2014, votez CFDT afin de lui donner les 30% de représentativité qui lui permettront de valider (seule) des accords de ce type.**



**TRACT  
N°2**